



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Budget**

**Direction de l'Immobilier de l'État**

Sous-direction gouvernance, financement et supports

Suivi de l'exécution budgétaire

Paris, le 1er février 2021

Télédoc 242  
Affaire suivie par : Romain LEFEVRE  
Bureau 1BE  
Mèl. : [romain.lefevre@finances.gouv.fr](mailto:romain.lefevre@finances.gouv.fr)

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
RELANCE**

NOR CCPB2103479C  
N° interne **DF-1BE-21-3961**

**À**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT**

*À l'attention de Mesdames et Messieurs les secrétaires  
généraux, les responsables de la fonction financière  
ministérielle, les directeurs des affaires financières et les  
directeurs des affaires immobilières*

**Objet : Organisation des conférences immobilières 2021.**

La politique immobilière de l'État (PIE) et de ses établissements publics, représentant environ 8 Md€ de dépenses annuelles, constitue un levier important de transformation de l'action publique et participe aux objectifs de transition écologique fixés par le Gouvernement. A ce titre, le plan de relance consacre d'ailleurs dès 2021 près de 4 Md€ à la rénovation thermique des bâtiments publics via le programme 362 « Ecologie » de la mission « Plan de relance ». Dans cette perspective, les conférences immobilières permettent de réserver, au sein du calendrier budgétaire, un temps dédié à l'étude de la dépense immobilière et de ses principaux déterminants.

En 2020, ces conférences ont permis d'aborder les principaux projets immobiliers de l'État et de ses établissements pour les mois et années à venir et de poursuivre une réflexion sur l'enjeu prioritaire que constitue l'entretien du parc immobilier. Enfin, elles ont permis de documenter une programmation budgétaire en matière immobilière, qui s'insère dans le cadre pluriannuel approuvé par le Parlement lors du vote de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Les conférences immobilières 2021 reprennent cette logique, en se concentrant sur trois objectifs :

- le financement des principaux projets immobiliers des ministères et la soutenabilité de leur programmation dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2020-2024 actualisée. Ces conférences permettront ainsi de faire le point sur l'avancement des SPSI et des principaux projets immobiliers en cours, notamment les projets labellisés en CNIP et proposés au financement, dans le cadre de la trajectoire budgétaire ;
- l'analyse de la stratégie d'entretien du parc immobilier de l'État. Ces conférences permettront de discuter du niveau cohérent des dépenses d'entretien, suffisamment en amont dans la procédure budgétaire et de proposer un temps d'échange entre les ministères et l'État propriétaire sur les besoins en terme d'outils de programmation, de suivi et d'amélioration de la performance de l'entretien du parc ;

- l'aspect environnemental des opérations immobilières. Les conférences permettront notamment d'aborder la cotation des programmes portant des crédits immobiliers dans une logique d'amélioration attendue par rapport à l'exercice 2020, où la cotation des dépenses immobilières est demeurée incomplète.

**Les conférences immobilières 2021 doivent également permettre de faire le point sur l'état d'avancement des projets et les perspectives d'exécution des crédits délégués aux ministères dans le cadre du plan de relance. Une programmation des dépenses et un état des lieux synthétique des opérations d'un montant supérieur à 500 K€ devront donc être présentés, dans une annexe dédiée, qui vous sera remise avec le reste du dossier.**

Les conférences immobilières 2021 seront organisées par la direction de l'immobilier de l'État et co-animées avec la direction du budget. Y sont conviés les secrétaires généraux des ministères, accompagnés de leurs directeurs des affaires financières, responsables de la fonction financière ministérielle et responsables de la fonction immobilière ministérielle, ainsi que les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels. Ces conférences s'insèrent dans la première partie du cycle de dialogue budgétaire 2021, avec les conférences techniques, la programmation à moyen-terme et les conférences de performance. Cette année, elles se tiendront au mois d'avril.

Comme en 2020, et dans un objectif de simplification de la procédure pour l'ensemble des participants, des livrables personnalisés ont été enrichis par la DIE afin d'approfondir les débats. Ainsi, chaque ministère recevra par voie électronique, au plus tard un mois avant sa conférence dont les dates vous seront proposées très prochainement par la DIE :

**I. Trois annexes budgétaires, sous la forme de trois fichiers Excel :**

a. *Une annexe « dépenses immobilières portées par les programmes budgétaires ministériels »*

Elle vise à obtenir une vision synthétique de la dépense immobilière portée par les programmes du budget général du ou des périmètres ministériels concernés. Le ministère y renseigne, pour l'exécution 2020 et la programmation 2021 – 2024, la ventilation de ses crédits immobiliers selon la nomenclature Programme / Briques / Activités retenue (se référer à l'onglet méthodologie si besoin). Pour cette annexe, le périmètre retenu ne concerne pas les établissements de l'État (il intègre par contre bien les SPCSP immobilières qui leur sont versées depuis le budget général). L'ensemble de la nomenclature programmes / briques / activités aura été pré-remplie pour chaque ministère. Cette année, il vous est également demandé de procéder, via un onglet dédié de l'annexe, à la répartition des crédits au format « document de politique transversale de la politique immobilière de l'État », par briques et grandes natures de dépense. Cette tâche, habituellement réalisée par vos services chaque été, est avancée aux conférences immobilières par volonté de mise en cohérence des deux exercices.

b. *Une annexe « CAS Immobilier »*

Elle vise à présenter une synthèse des dépenses de chaque ministère sur son BOP du CAS et les droits de tirage restant au ministère sur le CAS Immobilier, par rapport aux dépenses réalisées sur les exercices précédents. Ces données auront été pré-remplies par la DIE. En outre, il est demandé au ministère d'indiquer dans cette annexe une projection de sa programmation 2021 – 2024 sur son BOP du CAS.

c. *Une annexe « comptable » présentant l'exécution des dépenses immobilières du ministère*

Transmis pour information, elle présente la ventilation par postes comptables des dépenses immobilières du ministère sur une série longue, pour en apprécier l'évolution. Cet onglet aura été intégralement pré-rempli par la DIE à partir des données issues des comptabilités budgétaires et générales.

- II. **Un dossier de conférence**, construit autour des projets et des principaux sujets immobiliers du ministère identifiés par les directions de l'immobilier de l'État et du budget. Ce dossier aura été pré-rempli de manière à proposer un ordre du jour. Il contiendra également un certain nombre de questions adressées au ministère par la DIE et la DB. Il permettra ainsi aux ministères de préparer les échanges des conférences. Cet ordre du jour est indicatif et pourra être enrichi de tout élément que le ministère souhaitera porter à la connaissance de la DIE et de la DB, en complétant ce dossier de conférence. Il vous sera également demandé, dans le cadre de ce dossier, de lister les acquisitions envisagées en 2021 pour un montant supérieur à 1M€.

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires habituels, ainsi que ceux de la direction de l'immobilier de l'État, en amont des conférences pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels et à la direction de l'immobilier de l'État au plus tard 7 jours francs avant la date de la conférence. Nous nous permettons d'appeler votre attention sur la nécessité du respect de ces délais pour la qualité des travaux collectifs. Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux.

La directrice du budget



**Amélie VERDIER**

Le directeur de l'immobilier de l'État



**Alain RESPLANDY-BERNARD**

